

Madame Agnès BUZYN
Ministre des Solidarités et de la Santé
Ministère des Solidarités et de la Santé
14 avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP

Paris, le mercredi 20 mars 2019

Nos réf.: CC/EP/40378/20/03/2019

Madame la Ministre.

La santé ne peut être absente du grand débat national et nous vous remercions sincèrement de nous avoir sollicité pour y apporter notre contribution en ce moment nécessaire à la bonne respiration de notre démocratie.

Nous avons, ces dernières semaines, rencontré dans nos différentes régions les professionnels pédicures-podologues afin d'échanger sur leurs difficultés au quotidien, dans l'exercice de leur profession mais aussi sur les échanges et sentiments exprimés par leurs patients.

Bien entendu un certain nombre des retours de nos consœur et confrères, lesquels faut-il le rappeler, exercent à plus de 98% en libéral, relève du domaine corporatiste. Il nous faut cependant évoquer ces sujets de vives inquiétudes et d'impacts financier et social majeurs :

- La cotisation d'Assurance maladie pour les pédicures-podologues est à un taux le plus élevé de toutes les professions de santé du fait d'une situation conventionnelle particulière malgré des revenus les plus bas des professions de santé.
- <u>Un projet de réforme des retraites qui inquiète, les premiers arbitrages faisant paraître une augmentation substantielle de nos cotisations.</u>

Ces deux points évoqués sont ainsi constitutifs d'une augmentation des charges et susceptibles de remettre en cause tant la pérennité de certains cabinets, que le manque de moyens pour faire évoluer les installations, pour innover et ainsi assurer la nécessaire qualité et sécurité des soins prodigués à nos patients et notamment dans le cadre des exercices coordonnés. Vous connaissez cependant notre volonté de vouloir continuer à mettre en place une indispensable démarche qualité au sein de chaque cabinet.

Nos patients quant à eux évoquent sans surprise la difficulté de l'accès aux soins : difficultés pour avoir un rendez-vous d'une part avec des médecins ou spécialistes mais également difficultés financières du fait d'une prise en charge minimale de certains actes, particulièrement les actes du domaine de compétences du pédicure-podologue.

Notre profession en exercice quasi exclusivement libéral intervient pour une grande part auprès de nos concitoyens retraités qui éprouvent des difficultés financières les obligeant à espacer leurs prises de rendez-vous au détriment de leur santé et leur autonomie. Sur cet aspect financier, l'inégalité d'accès aux soins est singulièrement marquée pour notre profession. La prise en charge à hauteur de 1.26€ par l'assurance maladie et sur prescription médicale est un véritable frein pour le patient. Seuls les malades cotisant à un contrat de mutuelle-santé performant peuvent bénéficier d'un forfait annuel limité de prise en charge. La démarche pluridisciplinaire autour du patient se retrouve systématiquement confrontée à cette problématique du reste à charge quasi-intégral qui relègue la prescription du pédicure-podologue aux populations en capacité de régler ces frais de santé et engendre ainsi la discontinuité des soins.

Notre démographie professionnelle est importante et l'offre de soins existe mais les populations les plus fragiles tels les patients diabétiques hésitent à consulter au regard d'une très faible prise en charge, or les recommandations de la Haute Autorité de santé - la HAS - montrent que le pédicure-podologue est un acteur majeur dans le suivi du patient diabétique. On peut légitimement s'étonner, sur ce sujet par exemple, malgré des recommandations HAS et suite à une saisine de la Fédération Française des diabétiques, que la CNAMTS ne souhaite pas intégrer conventionnellement un suivi des patients présentant un pied à risque Grade 1. L'aspect purement comptable de la CNAMTS, au détriment d'une vraie politique de prévention en ce domaine n'est pas de nature à satisfaire nos patients qui légitimement s'interrogent sur le delta entre les discours et les actes.

Les complexités administratives reviennent également souvent dans les propos de nos patients les plus fragiles (personnes âgées, personnes handicapées...). Toutes démarches de cette nature deviennent rapidement des contraintes qui leur semblent parfois insurmontables.

Trop souvent, il est donné le sentiment que les acteurs de terrain ne sont pas écoutés, que les mesures de bon sens sont soumises à des freins ou des blocages de nature corporatiste ou technocratique, au détriment, dans le domaine de la santé entre autres, de la qualité et de l'efficience du service rendu à nos concitoyens.

L'exemple de la réforme des études des professions de santé, en particulier du processus d'universitarisation des professions paramédicales qui nous est proposé en est une démonstration assez forte. Initialement annoncée comme mettant l'accent sur l'interprofessionnalité, le décloisonnement des professionnels de santé, « Ma Santé 2022 » envisageait de renforcer l'universitarisation des professions de santé et de créer des licences communes aux filières médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie, kinésithérapie, médico-techniques ou rééducation. Force est de constater que la formation initiale des professionnels de santé annoncée comme décloisonnée, organisée transversalement et axée sur une culture commune dès les premiers enseignements n'est pas traitée à la hauteur des enjeux annoncés.

Nous sommes tous conscients de la nécessité de réformer notre pays, mais ces réformes doivent être le fruit d'une réflexion partagée. Les orientations du plan "Ma santé 2022" qui doivent fixer les bases d'une véritable transformation structurelle de notre système de santé en sont des exemples.

Cette transformation ne pourra aboutir que dans le cadre d'un partage entre les pouvoirs publics et le binôme praticiens de santé/patients.

Madame la Ministre, nous connaissons votre attachement au dialogue et à l'écoute et nous voulons croire que le train des réformes en cours respectera cette méthode de travail. Que les revendications de nos praticiens pour nos patients ne seront pas cataloguées comme des revendications corporatistes mais bien comme des demandes de bon sens, enrichies d'expertises métiers et de souhaits non utopiques de voir les citoyens de France bénéficier d'une santé de qualité, de sécurité et d'égalité!

Veuillez croire, Madame la ministre, en l'expression de notre haute considération.

Éric PROU Président ONPP